

Le 13 avril 2019

À toutes et tous les membres réguliers,

Secteur des Hautes-Rivières (10-G)

Madame la présidente et le Conseil sectoriel m’ont gracieusement demandé si j’acceptais de présider l’assemblée générale annuelle sectorielle, prévue pour le 13 mais prochain, à compter de 9 hres 00, et en même temps, d’Agir comme président d’élection (puisqu’élections il y aura). J’ai tout aussi gracieusement accepté.

Je porterai donc deux chapeaux, soit celui de président d’assemblée dont le mandat débutera avec le début de l’assemblée, ainsi que celui de président d’élections dont le mandat débute maintenant, d’où cette missive.

L’assemblée générale sectorielle a été convoquée par un avis dans le Croque la Vie… de mars 2019, le tout conforme à l’article 21.04 des Statuts et règlements de l’AREQ (version octobre 2017). La convocation se retrouve aussi dans le calendrier d’activités du secteur, sur notre site web. Dans les deux cas on y a inscrit le projet d’ordre du jour.

Comme nous nous trouvons dans « l’année qui précède le Congrès ordinaire» (celui-ci étant prévu pour 2020), les postes en élection au cours de cette assemblée générale, toujours en conformité avec l’article 23.02 des Statuts et règlements, seront les suivants :

* Première vice-présidence (occupé actuellement par Jean-Marc Diotte);
* Trésorerie (occupé actuellement par Denis Soucy), et
* Personne première conseillère (occupé actuellement par Josée Desautels).

Comme ces personnes n’auront exécuté, au moment de l’élection, qu’un seul mandat complet à leurs postes respectifs, elles pourront, si elles le désirent, présenter à nouveau leur candidature. De plus, toutes et tous les membres réguliers (article 1.04 des Statuts et règlements) peuvent présenter leur candidature.

La présentation de candidature se fait en complétant le bulletin de présentation prévu à l’annexe 1 des Statuts et règlements (article 23.03), lequel est complété et signé par une personne qui propose, et **deux personnes** qui appuient et remis au président d’élections (moi-même) **avant le début de l’assemblée générale.** Une copie du bulletin de présentation se trouve en pièce jointe au présent message.

Évidemment, s’il n’y a aucune candidature pour un poste donné, le président d’élections pourra solliciter des candidatures du plancher, conformément au règlement no 4 des Statuts et règlements.

Mis à part les postes mentionnés plus haut, aucun autre poste n’est en élection cette année.

Je suis conscient qu’en utilisant la chaîne électronique pour diffuser ce message, je ne rejoins pas tous les membres du secteur, puisque certains n’ont pas Internet ou sont moins technophiles que d’autres. Si vous connaissez, dans votre entourage, quelqu’un que ce message ne rejoindrait pas, vous seriez gentils de le leur communiquer, de façon à ce que nous rejoignons le plus de personnes possible.

À noter, aussi, que ces documents se retrouveront en annexe à la convocation déjà au calendrier sur le site Internet du secteur ( <http://hautesrivieres.areq.lacsq.org>).

D’ici là, on attend plein de candidatures… À bientôt

Jacques LeBel, président d’élection